

(N^o 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1863.

*(Voir le N^o 223, session 1861-1862 et le N^o 30, session 1862-1863 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de treize millions quatre cent soixante mille deux cent trente francs (13,460,230 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 2 décembre 1862.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) L. VERVOORT.

Les Secrétaires.

(Signé) L. THIENPONT.

ED. DE MOOR.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1863.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	549,300	25,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
4	Frais de tournées	7,000	"	
5	Matériel	46,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200	"	1,951,500
7	Service de la monnaie	10,000	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de nickel	"	1,000,000	
9	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de cuivre	"	75,000	
10	Magasin général des papiers.	118,000	"	
11	Documents statistiques	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
12	Traitement des directeurs et agents du Trésor. .	128,250	"	
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	50,150	"	158,400
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements.	281,580	"	
15	Service de la conservation du cadastre.—Traitements.	557,250	5,900	
16	— des contributions			
17	directes, des ac- cises et de la comptabilité. .	Traitements fixes . . Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	1,540,550 11,200 1,600,000	" " "
18	— des douanes et de la recherche maritime .	4,242,550	339,900	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	54,750	"	9,201,450

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Supplément de traitements.	100,000 »	»	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés.	»	128,500 »	
22	Frais de bureau et de tournées	62,600 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	307,500 »	»	
24	Police douanière	5,000 »	»	
25	Insuffisance éventuelle du produit des préemptions. — Frais d'expertise (<i>crédit non limitatif</i>)	2,000 »	»	
26	Matériel	164,400 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	431,040 »	6,000 »	
28	Traitement du personnel du domaine	115,450 »	6,890 »	
29	— — forestier	308,550 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	974,000 »	»	
31	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>).	42,000 »	»	2,096,430 »
32	Matériel.	56,000 »	»	
33	Dépenses du domaine	95,000 »	10,000 »	
34	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
35	Intérêts moratoires en matières diverses.	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
36	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,450 »	»	
37	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	9,450 »
38	Remises proportionnelles et indemnités des fonc- tionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>).	3,500 »	»	
CHAPITRE VI.				
PENSIONS ET SECOURS.				
39	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	17,500 »	7,500 »	
40	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	55,000 »

(4)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
41	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	11,844,540 »	1,615,890 »	13,460,250 »